



Ventilation Climatisation & Traitement de l'Air  
www.mea-air.fr

Maintenance Entretien Aéraulique  
www.mea-air.fr  
445 boulevard Gambetta  
Tour Mercure  
59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 10 81 80  
contact@mea-air.fr

Procès-verbal d'intervention  
Établi le : 29/02/2024  
N° Dossier : DE00001858  
Page : 1/12

Chantier :

Peugeot Béthune  
Adresse : 329 Av. du Président Kennedy,62400  
BETHUNE  
Contact :

Julien INZISA  
Téléphone : 06 31 36 44 23

Technicien : Canez Vincent

Client :

SOFIDAP Béthune  
329 Av. du Président Kennedy  
62400 BETHUNE

**Descriptif des travaux réalisés**

Opération Réalisé : Maintenance / Entretien

Travaux terminés : Oui

Plan de prévention : oui

- Rédaction des autorisations
- Balisage de la zone
- Protection des installations
- Prise en compte des consignes de sécurité

Équipements pris en charge :

- Autre

**Entretien**

**Commentaire**

Changement du compresseur, récupération fluide, plus recharge  
Quasiment tous les groupes en toiture sont hors niveau  
Une fuite de la toiture coule dans l'espace accueil Citroën,, vu avec une personne sur place

**Réception des travaux**

**Cette réception est prononcée sans réserve**

Julien INZISA  
Signature du client :

Canez Vincent  
Signature du technicien :

## Maintenance Entretien Aéraulique

www.me-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@me-air.fr

FICHE D'INTERVENTION		pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code	
Fiche N° : 196	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 808 208 041 0001	[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : Citroën Peugeot Sofida 323 Avenue du Président Kennedy 62400 Bethune	cerfa N° 15497*03
N° d'attestation de capacité : FF8JANV202111	Identification : Panasonic U-100PZ3E8 Ser. no : 6590101274	Dénomination du fluide : R32	Charge totale : 2,40 kg
[3] Equipement concerné :		Tonnage équivalent CO2 : 1,62	t.ég. CO2
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Contrôle d'étanchéité		Identification	Contrôlé le
[5] Détecteur manuel de fuite :	TF202104		15 / 11 / 2024
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites : <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON			
Fréquence minimale du contrôle périodique			
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	HFC/ HFC	<input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg <input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg <input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg	<input type="checkbox"/> 5 t ≤ t <sub>eq</sub> CO2 < 50 t <input type="checkbox"/> 50 t ≤ t <sub>eq</sub> CO2 < 500 t <input type="checkbox"/> t <sub>eq</sub> CO2 ≥ 500 t
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois	<input type="checkbox"/> 24 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois
[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois	<input type="checkbox"/> 24 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	N°	Localisation de la fuite	Réparation de la fuite
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène			
Quantité chargée totale (A+B+C) :	2,435 kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :	8,15 kg
A - Dont fluide vierge :		D - Dont fluide destiné au traitement :	<input checked="" type="checkbox"/>
Dénomination du fluide chargé si changement :		Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets) :	
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction) :	
C - Dont fluide régénéré :		Identification du ou des contenants :	703679
[12] Dénomination ADR/RID			
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 1078, Déchet Gaz frigorigène NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :			
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :			
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)			
[14] Observations :			
Remplacement Compresseur "Unité extérieure n'est pas de zone A accueil Atelier Citroën" Récupération fluide R32 fluide destiné au traitement 2 Cassettes			
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
Nom du Signataire :	Canex	LES CHEVRONS SOFIDA SITE DE BETHUNE CONCESSIONNAIRE, RÉPARATEUR AGRÉÉ DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE 329, avenue F. Kennedy, 62400 BETHUNE Tél : 03 20 10 81 80 - citroen.bethune@sofida.fr	CITROËN
Qualité du Signataire :	Technicien		
Date et signature :	28/02/2024		
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 3 kg, ou dont la charge en HFC est inférieure à 3 kg, est tenu de conserver pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).			

## Maintenance Entretien Aéraulique

www.me-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@me-air.fr

FICHE D'INTERVENTION		pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code	
Fiche N° : 197	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 80820801100011	[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : Citroën Peugeot Sofida 329 Avenue du Président Kennedy 62400 Bethune	
N° d'attestation de capacité : FF85ANV202111	Identification : Panasonic U-10LZ2E8 serie : 6359301043	Dénomination du fluide : R32	Charge totale : 5,1 kg
[3] Équipement concerné :		Tonnage équivalent CO2 : 345 t.Éq.CO2	
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Contrôle d'étanchéité		Identification	Contrôlé le
[5] Détecteur manuel de fuite :	TF202104		15/11/2024
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON		
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	Fréquence minimale du contrôle périodique		
HFC	<input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg	<input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg	<input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg
HFC / PFC	<input type="checkbox"/> 5 t ≤ teqCO2 < 50 t	<input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO2 < 500 t	<input type="checkbox"/> teqCO2 ≥ 500 t
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois
[9] Équipements HFC avec système permanent de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 24 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	Localisation de la fuite		Réparation de la fuite
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	N°		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène			
Quantité chargée totale (A+B+C) :	kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :	kg
A - Dont fluide vierge :	kg	D - Dont fluide destiné au traitement	kg
Dénomination du fluide chargé si changement :		Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)	
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :	kg	E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)	kg
C - Dont fluide régénéré :	kg	Identification du ou des contenants	
[12] Dénomination ADR/RID			
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :			
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :			
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)			
[14] Observations : Zone Accueil Citroën & cassette "Unité extérieure n'est pas de niveau" Filtre extrêmement sale			
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
Nom du Signataire : Canez	Opérateur	LES CHEVRONS SOFIDA détenteur SITE DE BETHUNE CONCESSIONNAIRE RÉPARATION AGRÉÉ, CITROËN DISTRIBUTEUR DE PIÈCES EN MÉTAL	
Qualité du Signataire : Technicien		329, avenue JF Kennedy - 62400 BETHUNE Tél : 33 (0)3 21 613 060 - e-mail : sofida@sofida.fr	
Date et signature : 28/02/2024		A.S. au capital de 2 000 000 € - R.C.S. Arras 520 282 010 N° de TVA intracommunautaire : FR 20 520 282 010	
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en CO2 est supérieure à 3 kg doit la charger dans un document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).			

## Maintenance Entretien Aéraulique

www.me-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@me-air.fr

FICHE D'INTERVENTION			
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévues à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code			
Fiche N° : 198	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 808 208 011 000 11		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : Citroën Peugeot
	N° d'attestation de capacité : FF8JANV202111	3afida 329 Avenue du Président Kennedy 62400 Béthune	
[3] Équipement concerné :	Identification : Panasonic U-10L22E8 série : 6353801050	Dénomination du fluide : R32	
		Charge totale : 5,1 kg	
		Tonnage équivalent CO2 : 3,65 t.dq.CO2	
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique	
	<input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement	<input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique	
	<input type="checkbox"/> Modification de l'équipement	<input type="checkbox"/> Démantèlement	
	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Contrôle d'étanchéité		Identification	Contrôlé le
[5] Détecteur manuel de fuite : TF202104			15 / 11 / 2024
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites : <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON			
Fréquence minimale du contrôle périodique			
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	HCFC <input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg	HFC / HFO <input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg	<input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois
[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 24 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	N°	Localisation de la fuite	Réparation de la fuite
	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène			
Quantité chargée totale (A+B+C) : kg		Quantité de fluide récupérée totale (D+E) : kg	
A - Dont fluide vierge :		D - Dont fluide destiné au traitement	
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)	
C - Dont fluide régénéré :		Identification du ou des contenants	
[12] Dénomination ADR/RID			
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes non-inflammables :			
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :			
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)			
[14] Observations :			
Zone Bureau Citroën & Cassette Zone Accueil Citroën & cassette Filtre extrêmement Sale Unité extérieur n'est pas de niveau			
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
Nom du Signataire : Canez	Opérateur :	Détenteur : LES CHEVRONS SOPIDA	
Qualité du Signataire : Technicien		SITE DE BETHUNE	
Date et signature : 28/02/2024		CONCESSIONNAIRE, REPARATEUR AGRÉÉ CITROËN	
		DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DÉCHANGÉES	
		329, avenue JP Kennedy - 62400 BETHUNE	
		Tel : 03 (0) 20 10 81 80 - chevrons.bethune@sofida.fr	
Le détenteur d'un équipement dont la charge en fluide frigorigère est supérieure à 3 kg ou dont la charge en fluide frigorigère est supérieure à 0,3 kg doit faire effectuer un contrôle d'étanchéité par un professionnel agréé par le préfet de la région de l'Alsace, de la Moselle et de la Sarre (A.M.E.P.)			

Maintenance Entretien Aéraulique  
www.me-air.fr  
445 boulevard Gambetta  
Tour Mercure  
59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 10 81 80  
contact@me-air.fr

FICHE D'INTERVENTION		cerfa	
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectués sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code			
N° 15497-03			
Fiche N° : 199	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 80820801100011	[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : Peugeot Sofida 329 Avenue du Président Kennedy 69400 Boihune	
N° d'attestation de capacité : FF8JANV80811M	Identification : Panasonic U-100P23E8 serie 6590101217	Dénomination du fluide : R-32	Charge totale : 2,40 kg
[3] Équipement concerné :		Tonnage équivalent CO2 : 1,68 E.eq.CO2	
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	Contrôlé le : 15/11/2024
[5] Détecteur manuel de fuite :	TF202104		
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON		
Fréquence minimale du contrôle périodique			
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	<input type="checkbox"/> HFC 2 kg ≤ Q < 30 kg <input type="checkbox"/> HFC / PFC 5 t ≤ teqCO2 < 50 t	<input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg <input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO2 < 500 t	<input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg <input type="checkbox"/> teqCO2 ≥ 500 t
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois
[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites	Localisation de la fuite		Réparation de la fuite
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	N°		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène			
Quantité chargée totale (A+B+C) :	kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :	kg
A - Dont fluide vierge :		D - Dont fluide destiné au traitement	
Dénomination du fluide chargé si changement :		Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)	
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)	
C - Dont fluide régénéré :		Identification du ou des contenants	
[12] Dénomination ADR/RID			
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigères non-inflammables :			
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables			
<input type="checkbox"/> UN 316, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigères inflammables :			
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)			
[14] Observations : Zone Accueil Atelier Peugeot & Cassette filtre extrêmement Sale Unité extérieur n'est pas de niveau			
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
Nom du Signataire : Canez	Opérateur	Détenteur	
Qualité du Signataire : Technicien			
Date et signature : 28/02/2024			
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 4 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5t eq CO2, doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).			

## Maintenance Entretien Aéraulique

www.me-a-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@me-a-air.fr

FICHE D'INTERVENTION		pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code	
<b>[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) :</b> MEA 808 808 011 00011		<b>[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) :</b> Etienne Peugeot 325 Avenue du Président Kennedy 62400 Bethune	
Fiche N° : 200 N° d'attestation de capacité :		Dénomination du fluide : R32 Charge totale : 0,540 kg Tonnage équivalent CO2 : 0,365 t.éq.CO2	
<b>[3] Équipement concerné :</b> Identification : Panasonic CU-FZRSW1K Série : 6586001764		<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	
<b>[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
<b>Contrôle d'étanchéité</b>		<b>Identification</b>	
<b>[5] Détecteur manuel de fuite :</b> TF202104		<b>Contrôlé le</b> : 15/11/2024	
<b>[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :</b>		<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	
<b>Fréquence minimale du contrôle périodique</b>			
<b>[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement</b>		<input type="checkbox"/> HFCFC <input type="checkbox"/> HFC / HFO	
<input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg <input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg <input type="checkbox"/> 300 t ≤ t eqCO2 < 50 t <input type="checkbox"/> 50 t ≤ t eqCO2 < 500 t		<input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg <input type="checkbox"/> t eqCO2 ≥ 500 t	
<b>[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites</b>		<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	
<b>[9] Équipements HFC avec système permanent de détection des fuites</b>		<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	
<b>[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité</b>		<b>Localisation de la fuite</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<b>Réparation de la fuite</b> <input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire <input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire <input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	
<b>[11] Manipulation du fluide frigorigène</b>			
Quantité chargée totale (A+B+C) :		Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :	
A - Dont fluide vierge :		D - Dont fluide destiné au traitement :	
Dénomination du fluide chargé si changement :		Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets) :	
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction) :	
C - Dont fluide régénéré :		Identification du ou des contenants :	
<b>[12] Dénomination ADR/RID</b>			
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables <input type="checkbox"/> UN 1076, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E)			
<input type="checkbox"/> Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :			
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables <input type="checkbox"/> UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D)			
<input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :			
<b>[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)</b>			
<b>[14] Observations :</b> Zone informatique 1 moral Filtré extrêmement sale Unité extérieure n'est pas de niveau			
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
<b>Opérateur</b>		<b>Detenteur</b>	
Nom du Signataire : Canez		(Signature)	
Qualité du Signataire : Technicien		(Signature)	
Date et signature : 28/02/2024		(Signature)	
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5 t eq CO2 doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).			